



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 6 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 02/02/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 15 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 16 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES
Absents excusés : 4 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST, Isabelle TALARD, Edith ABDESLAM
Secrétaire de séance : Marie-Claude RABASSE

Objet : SIVU RPE - Avance sur participation de la commune au Syndicat Intercommunal pour la gestion du Relais d'Assistants Maternelles Fabulette pour l'année 2023

- Vu la demande formulée par le syndicat en vue d'assurer la continuité de son service et le paiement des traitements du personnel, dans l'attente des votes du budget primitif 2023 ;
- Entendu l'exposé de monsieur le maire ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés (16 voix pour) :

-accorde au Syndicat Intercommunal pour la gestion des Assistants Maternelles Fabulette, une avance sur participation communale d'un montant de 2 900 € pour l'année 2023.

Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD



Accusé de réception en préfecture
014-211403654-20230206-COM2023-02-4-5-DE
Date de télétransmission : 09/02/2023
Date de réception préfecture : 09/02/2023